

Avril 2026

Aux propriétaires fonciers :

Cette lettre vous est adressée de la part d'Emera Nouveau-Brunswick parce que vous êtes un propriétaire foncier enregistré le long de l'emprise d'un gazoduc appartenant à Emera Nouveau-Brunswick.

Nous travaillons d'arrache-pied pour exploiter le gazoduc en toute sécurité. En tant que propriétaire foncier le long de l'emprise du gazoduc Brunswick Pipeline, vous pouvez nous aider à assurer la sécurité du gazoduc. Si vous planifiez une activité nécessitant la perturbation du sol, nous vous prions d'appeler le **1-888-410-2220** ou d'aller sur **clickbeforeyoudig.com/fr** au moins trois (3) jours ouvrables avant l'activité prévue.

Le fait d'obtenir l'approbation de Brunswick Pipeline avant de commencer à creuser ou à perturber le sol n'est pas seulement une courtoisie. C'est la loi en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et une exigence de la Régie de l'énergie du Canada (REC), l'organisme de réglementation de Brunswick Pipeline. La REC peut imposer des amendes aux propriétaires fonciers ou aux entreprises pour des activités non autorisées à proximité d'un gazoduc. Pour de plus amples renseignements sur ces règlements, veuillez consulter le dépliant ci-joint ou visiter le site Web de la REC à **www.cer-rec.gc.ca**.

On vous rappelle que les activités suivantes nécessitent l'approbation préalable de Brunswick Pipeline :

- La construction de toute installation en travers, le long, sur ou sous le gazoduc ou son emprise;
- L'utilisation d'appareils mécaniques ou d'explosifs pour creuser près du gazoduc ;
- Toute activité sur l'emprise, ou à moins de 30 mètres du gazoduc, qui perturbe ou creuse plus de 30 cm (12 pouces) de sol sous la surface, et/ou qui réduit la couverture totale sur le gazoduc ; ou
- La traverse de l'emprise avec de l'équipement lourd.

Veuillez noter que cette liste n'est pas complète. Si vous n'êtes pas certain des activités autorisées, veuillez appeler le **1-888-410-2220** ou rendez-vous sur **www.clickbeforeyoudig.com/fr**.

À Emera Nouveau-Brunswick nous nous engageons à rester en contact avec les propriétaires fonciers. Dans cet objectif, nous appelons périodiquement les propriétaires fonciers pour discuter de la sécurité des gazoducs et passer en revue les renseignements que vous recevez aujourd'hui.

Pour toute autre demande, veuillez nous faire parvenir un courriel à brunswickpipeline@emera.com ou nous appeler au 506-693-4214, pendant les heures ouvrables.

Les renseignements de sécurité dans cette lettre et dans le dépliant sont également disponibles en français sur notre site Web à www.emeranewbrunswick.com. Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre et aux consignes de sécurité, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Craig Arbeau".

Craig Arbeau, ing.
Chef de l'exploitation et de l'ingénierie